

Toulouse le 15 novembre 2024

Arrêté

**MAISON
DÉPARTEMENTALE DES
PERSONNES
HANDICAPÉES
DE LA HAUTE-GARONNE**

*Dossier suivi par :
Sandrine BOTTEAU
Tél : 05 34 33 12 06
Fax :
Réf. à rappeler :
MDPH / SB /*

Le Président du comité social d'administration du GIP/MDPH31,

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu le décret n°2022-1356 du 24 octobre 2022 relatif aux instances de dialogue social des groupements d'intérêt public appliquant à leur personnel un régime de droit public,

Vu la convention constitutive de la MDPH du 14 février 2006 notamment son article 16 modifié,

Vu les résultats des élections des représentants du personnel au CSA du 18 juin 2024,

Vu le règlement intérieur du comité social d'administration et notamment son article 1,

Vu la désignation par la Commission Exécutive des membres siégeant au comité social d'administration à l'issue de sa séance du 14 novembre 2024,

ARRETE

Article 1 :

La composition des membres du comité social d'administration au sein de la MDPH comme suit :

- Pour les 4 membres titulaires et 4 suppléants, représentant le personnel, élus par les agents travaillant à la MDPH :

Titulaires	Suppléants
Emmanuelle MOUNIER	Yvan CROQUETTE
Sandrine GODINO	Cécile CAPOT
Christine BERRINI	Maryline SAINT GERMES
Bernadette YONNET	Thomas ZAHER ELIL

- Pour les membres représentant l'administration :

- 1 membre titulaire et son suppléant, représentant le personnel d'encadrement, désigné par la Directrice de la MDPH par le présent arrêté :

Titulaire	Suppléant
Sandrine BOTTEAU <i>Directrice Adjointe Affaires Générales</i>	Jérôme SUDRIEZ <i>Chef de service Gestion des droits</i>

- 2 membres de la Commission Exécutive et leurs suppléants, désignés par cette assemblée :

Titulaire	Suppléant
Christine COURADE <i>Conseillère Départementale</i>	Alain GABRIELI <i>Conseiller Départemental</i>
Pierre SUC-MELLA <i>Le directeur général délégué Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap</i>	Un représentant de la COMEX

Le Président du CSA est Quiterie DARBOIS BELONCLE, Directrice de la MDPH ou sa suppléante, Guylaine PECH, directrice adjointe Evaluation.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 novembre 2024.

Article 4:

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la MDPH31.

L'arrêté sera également notifié à chaque membre du comité social d'administration

Quiterie DARBOIS BELONCLE
Directrice de la MDPH
Présidente du Comité social
d'administration